

-M.T.-

Astrida

18 février 1957.-

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

719 /Just.-



remise  
P.V. Objets saisis  
AFF.:BAGIRAMENYO.-

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence

à

K I G A L I .-

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre n°50/RP.1738 du 11 janvier 1957, j'ai l'honneur de vous envoyer sous ce couvert, en ~~debut~~ double exemplaire le P.V. de remise des objets saisis dans l'affaire reprise en marge.-

L'Officier de Police Judiciaire, M. PIJCKE,

T

GREFFE TRIBUNAL RESIDENCE  
KIGALI

P

Kigali, le 11 janvier 1957

N° 58 /RP. 1738

Objets saisis  
Aff. BAGIRAMENYO

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire  
à ASTRIDA

17.1.57  
247/just.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Tribunal a prononcé mainlevée et restitution au propriétaire des objets saisis suivants:

1 veston  
1 capitula

Veuillez donc bien les remettre à sieur NATHOO, commerçant à Astrida

et me faire tenir P.V. de remise en double exemplaire.

N-B. Ces objets - ~~vous sont envoyés par même courrier~~  
- se trouvent chez vous. (Réf. P.V. 617/S. du 24-1-56  
OPJ. STIJBOS - ROS. 354)

LE GREFFIER  
P. DELFOSSE

*[Signature]*

à **ASTRIDA** .....

PROCES-VERBAL D' REMISE D'OBJETS SAISIS

L'an mil neuf cent cinquante, **57** le, **18e.** jour

Aff.

du mois de **février**

**agiramenyo.-**

Nous, **M. PIJCKE**

Officier du Ministère Public près le Tribunal de Première Instance d'Usumbura,

Nous trouvant à **ASTRIDA**

en présence des témoins **MPAMO Th.-**

avons remis au (à la) nommé (e) **NATHOO, commerçant à Astrida**  
les objets saisis ci-après, dont nous avons donné main-levée, objets inscrits au  
R.O.S sous le numéro

**ROS.394, suite lettre n°50/RP.1738 du 11 janvier 1957.-**

Dont acte.

Le réceptionnaire,

L'O.M.P.

Les témoins,